

## Des militaires français portent plainte contre les auteurs du rapport "Mucyo"

Dans un communiqué en date du 5 Août 2008, le Gouvernement Rwandais accuse la France d'avoir participé à la préparation et à la mise en exécution du génocide commis au Rwanda en 1994.

Les militaires ayant servi au Rwanda de 1990 à 1994, et en particulier ceux qui ont participé à l'Opération Turquoise, auraient « pleinement pris en charge le projet génocidaire », plusieurs d'entre eux étant désignés nominativement comme comptant parmi les « personnalités militaires françaises les plus impliquées dans le génocide ». Ces accusations graves et infondées ne peuvent rester sans réponse.

C'est pourquoi, un certain nombre de militaires mis en cause, atteints dans leur honneur, ont décidé de donner une suite judiciaire aux accusations ainsi portées, devant la Justice de notre pays.

Les soldats français ont rempli de manière digne et exemplaire, sous les yeux de nombreux observateurs, la mission qui leur a été assignée au Rwanda par le Gouvernement et le Président de la République. Les Nations Unies et la Communauté internationale leur en ont donné acte en 1994.

En 1998, une Commission Parlementaire française a écarté toute ambiguïté possible sur leur action.

Les accusations portées sont indignes et inacceptables. Elles visent des hommes qui ont mis fin au génocide, sauvé des milliers de vies et permis d'éviter une catastrophe humanitaire en persuadant trois millions de personnes fuyant au Zaïre de rester au Rwanda. Ces accusations s'appuient sur le contenu et les conclusions d'un rapport de commandement dit « Rapport Mucyo ». Présents sur le terrain, nous sommes en mesure d'affirmer que ces accusations reposent sur de nombreux faux témoignages et révèlent une instrumentalisation du génocide.

Nous faisons confiance à la Justice française pour donner à notre requête la suite qui conviendra.

Le Président , Jean Claude Lafourcade

Dépêche AFP du 05.11.2008, 18h06

Mis en cause par le Rwanda, dix officiers français portent plainte en diffamation

Dix officiers de haut rang ayant participé en 1994 à l'opération militaro-humanitaire "Turquoise", au Rwanda, ont porté plainte en diffamation mardi à Paris après avoir été mise en cause en août dans un rapport rwandais les accusant d'avoir participé au génocide, a-t-on appris mercredi de source judiciaire

Cette plainte avec constitution de partie civile pour "diffamation publique" a été déposée mardi devant la doyenne des

juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris.

Parmi les plaignants figurent cinq généraux, dont Jean-Claude Lafourcade qui a commandé l'opération Turquoise, et cinq colonels, a indiqué à l'AFP un proche des plaignants.

Ces dix officiers ont tous été cités dans un rapport rwandais sur le rôle supposé de la France dans le génocide, présenté à la presse le 5 août par le ministre de la justice de Kigali, Tharcisse Karugarama.

"Les militaires ayant servi au Rwanda de 1990 à 1994, et en particulier ceux qui ont participé à l'Opération Turquoise", ont été accusés à cette occasion d'avoir "+pleinement pris en charge le projet génocidaire+", plusieurs d'entre eux étant désignés nominativement comme comptant parmi les "+personnalités militaires françaises les plus impliquées dans le génocide+", rappelle le général Lafourcade dans un communiqué.

"Ces accusations graves et infondées ne pouvaient rester sans réponse. C'est pourquoi, une dizaine d'officiers mis en cause, atteints dans leur honneur, ont décidé de donner une suite judiciaire aux accusations ainsi portées, devant la justice de notre pays", explique l'officier supérieur.

Environ 800.000 personnes, selon l'ONU, essentiellement parmi les minorités tutsie et les Hutus modérés, ont été tuées pendant le génocide d'avril à juillet 1994 au Rwanda, planifié et exécuté par les extrémistes hutus.

"Les soldats français ont rempli de manière digne et exemplaire, sous les yeux de nombreux observateurs, la mission qui leur a été désignée au Rwanda par le gouvernement et le président de la République. Les Nations Unies et la Communauté internationale leur en ont donné acte en 1994", explique l'officier supérieur.

"En 1998, une commission parlementaire française a écarté toute ambiguïté possible sur leur action", poursuit le général en qualifiant les accusations portées d'"indignes et d'inacceptables".

"Je pense que ce rapport est la réponse du président (rwandais Paul) Kagame aux accusations portées par la France sur son implication dans l'attentat contre Habyarimana (ancien président rwandais). Pour moi c'est très politique", avait estimé en août l'amiral Jacques Lanxade, chef d'Etat-major des armées à l'époque du génocide.

Kigali a rompu fin novembre 2006 ses relations diplomatiques avec Paris après que le juge Jean-Louis Bruguière a réclamé des poursuites contre M. Kagame pour sa "participation présumée" à cet attentat.

AFP